



FÉDÉRATION FRANCAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENCAL

COMITÉ RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU DOUBS

PROCES VERBAL de la réunion N°2 du Comité directeur du Vendredi 9 octobre à BESANÇON

REUNION DU VENDREDI 9 OCTOBRE 2020 - BESANÇON		
MEMBRE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Chantal FRACHEBOIS	X	
Jean-Philippe BLAUDET		X
Michel BILLOD-MOREL	X	
Rémi BOUDAUX	X	
Philippe CATTELET	X	
Jean-Pierre CHALOPIN	X	
Philippe CHARPIOT	X	
Jean-Louis DEQUAIRE	X	
Claude DEVILLERS	X	
Éric DI ROSA		X
Pierre FOSSAERT	X	
Lucien GARRIGOS	X	
Alain LAUBIE		X
Didier LEBAIL		X
Antoine MARTIN	X	
Pascal MAUGAIN	X	
Yves MOUILLESSEAUX	X	
Julien PICON	X	

Le Président du CD 25, Philippe CATTELET, ouvre la séance à 18h 15.

Point sur le nombre de licences

Au 9/9/2020, on dénombre 1863 licenciés toutes catégories confondues contre un total 2019 de 1987 licenciés soit 124 licences en moins (- 6,24%). La situation sanitaire est bien évidemment la cause principale de cette baisse importante.

AG Samedi 21/11/2020 à Besançon

L'assemblée générale aura lieu cette année à Besançon dans une salle incluant un coin traiteur, située à la Malcombe avenue François Mitterrand, pouvant contenir 150 personnes.

C'est le CD 25 qui gèrera cet événement du début à la fin. Jean-Pierre CHALOPIN s'est procuré le contrat de réservation qui contient les modalités particulières relatives à la crise sanitaire actuelle. Le Président rappelle que le 1^{er} objectif du CD 25 est bien évidemment de ne pas créer un foyer épidémique de plusieurs dizaines de personnes à l'issue de cette AG.

Le total de personnes potentiellement présentes à cette AG est évalué ainsi :

- Personnel municipal : 1 à 2 personnes ;
- Membres du CD 25 présents : 18 ;
- 2 Membres pour chaque club (34) : 68 ;
- Commissaires aux comptes : 2
- Président et membre commission électorale : 2 ;
- Candidats à l'élection : 7 personnes.
- Total : environ 100 personnes.

Le Président propose de réduire la présence des membres de chaque club à une seule personne et de ne pas faire le traditionnel repas de clôture.

Finalement, après un rapide tour de table, il s'avère que la majorité des membres pense qu'on peut accorder l'autorisation d'accès à deux membres par club puisque la capacité totale de la salle est de 150 personnes.

Concernant le repas, Chantal remarque que certains membres actuels du CD 25 ne vont pas se représenter cette année et qu'il est dommage de ne pas partager encore un repas avec eux. Les échanges qui s'ensuivent n'aboutissant pas à un large consensus, il est donc procédé à un vote des quatorze membres présents. Huit membres sont contre la tenue du repas pour six qui y sont favorables. Il n'y aura donc pas de repas à l'AG 2020.

Un pot de clôture sera organisé (sans fourniture d'amuse-gueule) avec service aux places assises occupées par chacun à l'AG (ou une personne à la fois ira chercher sa boisson au bar). Les points particuliers de cette manifestation seront expliqués aux personnes présentes à l'AG lors de leurs arrivées.

Comme d'habitude Philippe CHARPIOT, Michel BILLOD-MOREL et Philippe CATTELET prépareront la salle (sono, informatique) le matin à 11 heures. Jean-Pierre CHALOPIN s'occupera de l'accueil des sociétés (signature du registre de présence) ainsi que de la gestion du pot de clôture et de la mise en place des chaises (distance obligatoire à respecter). et du respect des mesures sanitaires préventives tel que le gel à disposition de tous.

Le masque sera bien évidemment obligatoire pendant toute la tenue de cette assemblée générale.

Tous ces éléments seront rappelés dans la convocation que Jean-Pierre enverra aux clubs. La représentation des clubs à l'AG est obligatoire sous peine d'une amende d'un montant de 100 €. L'extrait du règlement intérieur ci-dessous figurera également sur la lettre de convocation.

L'article 5 du règlement intérieur du CD 25 précise que « les associations affiliées sont tenues d'être présentes ou d'être représentées à toutes les assemblées générales. En cas d'indisponibilité le (la) président(e) de l'association est remplacé(e) par un membre du bureau de son club et doit lui fournir une procuration le désignant nommément. Cette procuration doit être revêtue du tampon du club, datée et signée par le (la) président(e) et son mandataire afin que ce dernier puisse intervenir lors des débats et participer aux votes. Une amende de 100 euros sanctionnera toute absence ou non représentation (votée à l'unanimité des Présidents de clubs lors de l'assemblée générale de VILLERS LE LAC le 23/11/2019). Le vote par correspondance n'est pas autorisé, toutefois une association peut recevoir un pouvoir pour représenter une association absente. Ce pouvoir sera à établir selon le même modèle que ci-dessus en ajoutant le tampon du club duquel le (la) président(e) est nommé(e) comme mandataire (Article 9 des statuts).

Coupe de France 2020/2021

Pascal MAUGAIN indique que 27 clubs se sont inscrits cette année à la coupe de France (soit quasiment 80% des clubs du DOUBS) ce qui est un record. Au 1^{er} tour de zone, les rencontres (date butoir 1^{er} novembre) sont les suivantes :

- MORTEAU ira à MONT SOUS VAUDREY (39).
- PONTARLIER ira à OBERNAI (67).

- VESONTIO recevra LE DRAPEAU DE DIJON (21).

Les membres du CD 25 souhaitent bonne chance à nos trois clubs.

Tir de précision 2021

En amont de la réunion, Chantal avait transmis à tous les membres le règlement du tir de précision 2020. En effet, après consultation de la FFPJP et de plusieurs personnes du CD 25 dont le Président, elle proposait que ce tir se déroule en 2 journées. La première dans trois lieux issus des trois districts du DOUBS (SOCHAUX, PONTARLIER et LE ROSEMONT à BESANÇON). Un tour serait joué par chaque joueur et les meilleurs scores (32 pour les hommes, 16 pour les femmes) tous districts confondus seraient qualifiés pour la journée finale. Le CD 25 fournissant aux deux clubs le matériel nécessaire pour ce championnat (2 par club).

Des membres du CD 25 indiquent que c'est effectivement une bonne idée mais qu'il y a un problème.

En effet, la disparité des terrains pourrait générer des scores plus importants en faveur du district du HAUT-DOUBS. Les terrains de PONTARLIER étant plus sablonneux que ceux plus durs et recouverts de graviers ou petits cailloux de SOCHAUX et BESANÇON, permettent, a priori, de faire plus de carreaux. Des échanges ont lieu à ce sujet et donnent lieu à un consensus pour que les deux journées se déroulent dans le même boulo-drome.

Chantal se charge de contacter Jacques RICARD, Président de SOCHAUX, pour lui proposer d'organiser ce championnat le week-end des 27 et 28 février avec l'appui de membres du CD. Si accord du Président de SOCHAUX, la ville et/ou la sous-préfecture pourrait avoir à valider cette manifestation.

Une note d'organisation plus précise sera diffusée en début d'année 2021.

Calendrier 2021

Chantal avait transmis le calendrier provisoire 2020 aux membres du CD 25 en amont de la réunion. Calendrier qu'elle s'est chargée d'élaborer avec le concours du Président du CD 39, Paulo DE BASTOS, pour la partie BFC. Ce calendrier sera revu et validé fin octobre lors de la réunion du CRBFC.

Chantal précise qu'un marathon féminin BFC sera organisé à DIJON le 5 décembre 2021 avec 4 équipes par CD représentant ainsi la totalité du CRBFC. Après échanges, les membres valident le mode de qualification à ce marathon des 4 équipes du CD 25 qui seront les 4 équipes demies-finalistes du championnat tripléte du DOUBS

Cette année, le district du HAUT-DOUBS doit accueillir la journée des féminines le dimanche 21 février. Il faut donc trouver un club et il est proposé que ce soit PONTARLIER. Philippe CATTELET appelle donc lors de la réunion le Président de la JPP David VANBALEGHEM afin de lui proposer d'accueillir cet événement d'autant que la JPP accueille la veille son réputé concours sur invitation. David accepte, ce dont le remercie vivement les membres et le Président du CD 25.

Réunions de Districts

Après échanges avec Philippe CATTELET, Philippe CHARPIOT a envoyé aux Présidents des clubs des trois districts un mail concernant la tenue et l'organisation de ces réunions pour lesquelles Michel BILLOD-MOREL sera aussi présent.

Un règlement sanitaire strict de tenue de ces réunions a été établi, car les salles, qui accueilleront les représentants des clubs plus les arbitres, n'étant pas de la même capacité que celle accueillant l'AG. Les masques, les distances, la fourniture de gel et la fourniture d'un café aux places assises lors de l'arrivée seront la règle ainsi que l'absence de pot de départ (boisson et amuse-gueules).

Concernant l'attribution des championnats, Philippe CHARPIOT indique que les championnats 2020 n'ayant pu se dérouler seront re-proposés aux mêmes clubs en 2021. Il fera un

mail dans ce sens aux Présidents de clubs concernés avant les réunions de districts afin de connaître leurs positions respectives. Concernant le championnat de tête à tête masculin qui nécessite quasiment 150 terrains, Philippe CATTELET précise que des travaux visant à construire des vestiaires sur l'espace en contrebas du boulodrome couvert, devant le terrain de football synthétique, empêcheront désormais Besançon (club ou district) d'organiser ce championnat.

Point financier 2020, prix licence 2020 suite à situation sanitaire

Etant donné que tous les championnats, départementaux, régionaux et France, ont été annulés suite à la situation sanitaire, les dépenses sont en très forte baisse, ce qui permet de dire qu'un excédent relativement important sera réalisé. Pour répondre par anticipation à une question qui pourrait être posée par des licenciés : il n'y aura pas de remboursement même partiel de la licence pour la saison 2020 (message du CNOSF relayé par la FFPJP).

La subvention demandée au Conseil Départemental en octobre 2019 a été acceptée pour 800€ et versée en mai 2020.

Compte-tenu de la situation sanitaire, nous n'avons pas demandé de subvention au CNDS (subvention gérée depuis 2019 par la FFPJP, fédération pilote pour l'octroi de ces subventions). Cette subvention concernait essentiellement les actions en faveur des Jeunes et des Féminines.

Les fiches financières de la saison 2020 seront envoyées le 12 octobre. A noter que nous n'avons toujours pas reçu la fiche financière de la FFPJP ni celle du CRBFC.

Demande de la commission des Jeunes : Participation financière du CD à hauteur de 325 € pour envoyer à la Toro Cup 2 équipes de 4 et 3 coaches. Cette demande est acceptée.

Budget Prévisionnel 2021 : répercussion augmentation licence Fédé 2 €

Une augmentation de la licence de 2 € est prévue en 2021 par la FFPJP. Compte-tenu de la situation financière actuelle du Comité, il est décidé de ne pas répercuter cette augmentation en 2021 (la licence senior restera à 27 €).

Point sur les annonceurs calendriers 2020 et 2021

Jean-Pierre Chalopin indique que quatre annonceurs n'ont pas réglé cette année leurs annonces parues sur le calendrier papier. Trois de ces annonces concernait des cafetiers. Jean-Pierre propose qu'on ne leur fasse pas de rappel et qu'ils payent l'année 2021 (si tout se passe bien...). Quand aux annonceurs qui ont payé 2020, ils ne paieront rien en 2021. L'ensemble des membres du CD est favorable à cette proposition. Jean-Pierre contactera les annonceurs par téléphone pour le leur dire.

Arbitrage et formation jeunes

Antoine rappelle que cinq arbitres se sont présentés cette année à l'examen d'arbitrage et qu'ils ont tous été reçus. Cela renforce encore le corps arbitral du CD 25.

Il est rappelé que Patrice GRIGNON Président de la Commission Nationale d'Arbitrage souhaite rajeunir le corps arbitral et susciter des vocations.

Conformément au vote du congrès de Troyes, du 11 et 12 janvier 2019, ayant décidé l'imposition d'arbitres aux clubs, les candidatures à l'arbitrage se feront d'après l'échéancier suivant :

2020 : 1 arbitre pour un club de plus de 50 licenciés 2 arbitres à partir de 151 licenciés

2021 : 1 arbitre pour tout club participant aux compétitions par équipes CDC, CRC, CNC et/ou Coupe de France

2024 : 1 club = 1 arbitre

Cette action s'inscrit dans la continuité de la politique fédérale engagée par la FFPJP. "

Ces prérogatives n'ont fait l'objet d'aucun amendement. Cependant la crise sanitaire (déplacements interdits, crainte d'être contaminé en réunion, problèmes de travail et d'argent pour des licenciés qui travaillent ou sont au chômage, etc.) complique la mise en place de ces

changements. Il faut espérer que la FFPJP sera encore tolérante pour ces quotas lors de l'année 2021 afin de ne pas pénaliser des clubs dépourvus d'arbitre, qui, par prolongement pourrait pénaliser leurs joueurs qui auront envie de jouer (si cela est possible en 2021).

De plus, la mise place de la réforme décrite ci-dessous peut encore compliquer un peu plus les recrutements d'arbitres et d'initiateurs :

- l'examen d'arbitrage seul n'existera plus en 2021 sous la forme précédente ;
- l'examen d'initiateur jeune sera lui aussi obsolète en 2021.

De fait, chacun de ces deux examens n'existera plus sous forme individuelle mais sous forme de tronc commun dès l'année 2021. C'est le Comité d'appartenance des candidats qui devra inscrire les candidats.

À ce sujet, le Président du CD 25 transmettra, dans les jours qui suivent cette réunion, un mail aux Présidents de clubs au sujet des conditions d'inscriptions ainsi que du déroulement et de la préparation et de la formation individuelle des candidats. **Une formation de groupe obligatoire (8 h sur une journée) devra en outre être suivie par tous les candidats qui doivent être 8 au minimum afin que cette formation ait lieu.** Elle pourrait avoir lieu à MONT SOUS VAUDREY le 16 janvier pour l'ensemble des CD du CRBFC ce qui permettrait d'être certain d'avoir au moins 8 candidats.

Cet important sujet sera abordé lors de la réunion du Comité Régional de BOURGOGNE / FRANCHE-COMTÉ du 31 octobre.

L'examen de ce tronc commun devant se dérouler les 13 et 14 février et le rattrapage les 15 et 16 mai 2021 dans un lieu à décider.

Invitation pour la journée de remise des tenues du CD 25 à Pontarlier pour les jeunes

Le CD 25 a cofinancé avec les joueurs, leurs parents et les coaches des tenues pour nos jeunes qui seront floqués « team du DOUBS » ainsi qu'au nom de chaque joueur. Ces jeunes iront nous représenter sur les différents nationaux jeunes et nationaux et régionaux séniors.

Les tenues seront remises samedi 17 octobre à Pontarlier. Julien PICON et Philippe CATTELET répondront à l'invitation du club faite aux membres du CD 25.

Point financier 2020 :

Etant donné que tous les championnats, départementaux, régionaux et France, ont été annulés suite à la situation sanitaire, les dépenses sont en très forte baisse, ce qui permet de dire qu'un excédent relativement important sera réalisé. Pour répondre par anticipation à une question qui pourrait être posée par des licenciés : il n'y aura pas de remboursement même partiel de la licence pour la saison 2020 (message du CNOSF relayé par la FFPJP).

La subvention demandée au Conseil Départemental en octobre 2019 a été acceptée pour 800€ et versée en mai 2020.

Compte-tenu de la situation sanitaire, nous n'avons pas demandé de subvention au CNDS (subvention gérée depuis 2019 par la FFPJP, fédération pilote pour l'octroi de ces subventions). Cette subvention concernait essentiellement les actions en faveur des Jeunes et des Féminines.

Les fiches financières de la saison 2020 seront envoyées le 12 octobre. A noter que nous n'avons toujours pas reçu la fiche financière de la FFPJP ni celle du CRBFC.

Demande de la commission des Jeunes : Participation financière du CD à hauteur de 325 € pour envoyer à la Toro Cup 2 équipes de 4 et 3 coaches. Cette demande est acceptée.

 **Prévisionnel financier 2021**

Une augmentation de la licence de 2 € est prévue en 2021 par la FFPJP. Compte-tenu de la situation financière actuelle du Comité, il est décidé de ne pas répercuter cette augmentation en 2021 (la licence senior restera à 27 €).

Philippe CATTELET clôt la séance à 23 h 40 mn.

Philippe CATTELET
Président CD 25 FFPJP

